



PROCÈS-VERBAL N° 11 Réunion électronique du 17/10/2022

Présents : LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

Plateau U8/U9

Horaire 13h30

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et des réunions plénières

- 8 équipes par plateau.

- 4 matchs de 10 minutes.

- 1 jeu de mise en situation 2 contre 1.

Plateau U6/U7

Horaire 10h

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et des réunions plénières

-4 matchs de 10 minutes.

-Jeu du bétet.

IMPORTANT : Merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous deviez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.

Modifications U7

Poule 4 : HAUTERIVES/ GRAND SERRRE 1 équipe.

Poule 5 : ALIXAN 2 équipes.

Poule 10 : Le plateau du 26/11/2022 il se déroulera à Tournon ; merci d'en prendre note.

Poule 17 : Le club de RC SAVASSE et le club de LA COUCOURDE deviennent entente FCC – RCS 2 équipes.

Poule 19 : BOURG ST ANDEOL SC 3 équipes.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Courrier : ACE FC, Ent CREST AOUSTE, AS PIERRELATTE, OL SALAISE RHODIA.

Modifications Poules :

ESPOIRS :

Poule A : OL SALAISE RHODIA 5 remplace Exempt 99.

Poule G : Exempt 80 remplace CREST AOUSTE 2.

Poule I : Intégration de US ST JUST ST MARCEL 1, intégration de FR ALLAN 1 Refonte du calendrier.

BOURGEONS :

Poule I : Intégration de CREST AOUSTE 2 et CREST AOUSTE 3. Refonte du calendrier.

Poule K : FC 540 2 remplace FR ALLAN 1.

Poule L : ASF PIERRELATTE 4 remplace Exempt 82.

Parution calendriers :

Les calendriers des poules actualisés au Lundi 17 Octobre 2022 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes/Foot d'animation.

Feuilles de matchs manquantes du 08 / 10 / 2022, à retourner au District dans les plus brefs délais :

Promotion :

- Poule B : HOSTUN ESP.
- Poule D : AS SUD ARDECHE.

Espoirs :

- Poule C : VALENCE OL.
- Poule E : ST PAUL LES ROMANS.
- Poule F : PORTES VALENCE.
- Poule I : MONTELIMAR US.

Bourgeois :

- Poule K : ANCONE US.

Date prochains plateaux : Samedi 12 novembre 2022 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Phase de brassage :

RAPPEL HORAIRE OFFICIEL U13 : LE **SAMEDI à 13H30**

Si un club souhaite effectuer une modification d'horaire, il doit obtenir obligatoirement l'accord de tous les clubs qu'il reçoit et transmettre un mail de confirmation (avec tous les clubs en copie) à competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr. Si un club ne peut se libérer au créneau demandé, l'horaire officiel du samedi 13h30 fait foi.

Rappel Niveau Excellence: Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2023 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation (à minima une visite terrain réalisée).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES PHASE DE BRASSAGE :

Afin de travailler sur la 1^{ère} phase, merci aux clubs suivants de transmettre les feuilles de match manquantes sur les trois premières journées :

- En Excellence – Poule 2 – Journée du 01/10/2022 : HOSTUN.
- En Excellence – Poule 3 – Journée du 08/10/2022 : ALIXAN.
- En Promotion d'Excellence – Poule 6 – Journée du 24/09/2022 : GENISSIEUX.
- En Promotion d'Excellence – Poule 6 – Journée du 01/10/2022 : HOSTUN.
- En Promotion d'Excellence – Poule 6 – Journée du 08/10/2022 : FC PEAGEOIS.

- En 1^{ère} Division – Poule 2 – Journée du 08/10/2022 : COLOMBIER ST BARTH.
- En 1^{ère} Division – Poule 7 – Journée du 01/10/2022 : RUOMS.
- En 1^{ère} Division – Poule 8 – Journée du 08/10/2022 : CENTRE ARDECHE.

Un mail pour la 4^{ème} journée a été transmis lundi 17/10/2022 soir. Merci de consulter votre boîte officielle et de faire le nécessaire.

Merci aux clubs ayant un plateau en report de le programmer avant le 28/10/2022 dernier délai et de transmettre rapidement la feuille de match une fois celui-ci réalisé.

La programmation de la 1^{ère} phase découle de la phase de brassage et ne pourra être programmée si toutes les feuilles de match n'ont pas été retournées.

COUPES U13 PITCH ET CHARLES ANDRE

Suite à la modification du jour de coupe (retrait des jonglages pour une situation un contre un), les nouvelles feuilles concernant la coupe sont diffusées sur le site du District dans Documents → Documents Compétitions → Jeunes → « Coupe U13 Feuilles Résultats.pdf » et « Coupe U13 Licences et 1c1.pdf ». Ils sont valables pour les deux coupes.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe PESTRE

Le tirage du tour de cadrage a été effectué par Martine MOMBARD et Mathilde REBOULET.

Les matchs se dérouleront le 23 octobre à 10h00.

Consultez footcubs ou le site du District.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Coupe GAMBARDELLA : Plus aucune équipe de nos compétitions District n'est en lice. Toutes nos équipes restantes sont éliminées lors du 4^{ème} tour.

Coupe Vivier BOUDRIER : Le tirage du 1^{er} tour est en ligne. Les rencontres se dérouleront le 05 novembre 2022.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.